

Compte rendu de la réunion au Ministère de la Transition Écologique de la Cohésion des Territoires du 11 décembre 2023.

Étaient présents :

M. Jean Luc Perrin : Sous-directeur des risques chroniques et du pilotage de la prévision des risques technologiques

M. Brice Delime : Adjoint au chef de mission de la sûreté nucléaire et radioprotection, Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Xavier Moya : Ingénieur au service de la sûreté nucléaire et radioprotection

M. Timoë Tauzin : Chef de subdivision carrières-déchets UD d'Eure-et-Loir de la DREAL CVL

Mme Élodie Salin : Cheffe Unité départementale d'Eure-et-Loir DREAL Centre-Val de Loire

M. Éric Feller : Président de l'APEV et 1^{er} adjoint de Yermenonville

M. Franck Gérard : Conseiller du président de l'APEV

M. David Mosnier : Secrétaire de l'APEV

M. Xavier Destouches : Maire de Yermenonville (invité de l'APEV)

Par vidéo conférence :

Mme Maud Goblet : Cheffe du département Impacts Santé Déchets - DREAL Centre Val de Loire

M. Thomas Théry-Dupressoir : Chef de service risques industriels - DREAL Centre-Val de Loire

Était excusé :

M. Benoit Bettinelli : Chef de la mission sûreté nucléaire et radioprotection

La présente réunion s'est tenue Tour Sequoia.

Après un tour de table, M. Jean-Luc Perrin précise le rôle de la DREAL (Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) de la préfecture au niveau local et l'accompagnement de la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques).

Éric Feller rappelle l'historique de la carrière de Bailleau-Armenonville :

En mai-juin 1974, le propriétaire de la carrière décide d'en faire une décharge sauvage. Malgré l'opposition du Conseil Municipal de Bailleau-Armenonville et la mise en garde du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) qui impose, étant donné la nature karstique du sol et afin d'éviter toutes pollutions, que même les boîtes de conserves doivent être lavées avant d'être jetées dans la carrière.

La préfecture a imposé l'exploitation de la décharge pour un volume d'un million et demi de mètres cubes de déchets industriels et autres.

Suite aux erreurs commises, Mme Annie Chaffin, première Présidente de l'APEV demande et obtient par une intervention à l'Assemblée Nationale, un renforcement de la loi sur l'eau avec obligation d'imperméabiliser à l'aide d'une couche d'argile le fond de toutes nouvelles décharges avant leur ouverture.

La décharge reçoit des déchets de différents types :

- Fûts radio-actifs provenant de Saclay apportés de nuit escortés par les forces de l'ordre dont une partie est stockée à Harleville et l'autre partie à Saint Aubin dans l'Essonne, puis finalement envoyée à La Hague, contrairement à Harleville où les fûts sont toujours présents.
- Mais également des batteries, déchets hospitaliers, de parfumerie, du savon, déchets ménagers, etc...

Une fois par an, SUEZ effectue des analyses sur les puits.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) effectue régulièrement des analyses sur l'eau, sauf au buttra malgré les demandes répétées de l'APEV, en accord avec le sous-préfet.

L'APEV contrôle et analyse ces résultats afin de suivre l'évolution de l'impact des polluants provenant des déchets de la carrière.

Il a fallu trente ans pour que les polluants de la première décharge se retrouvent dans l'eau du buttra et que leurs concentrations montent jusqu'à dépasser le seuil pour une eau potable. Or les fûts de la deuxième décharge constitués de métaux lourds et radio-actifs commencent à fuir et la radio-activité commence à monter dans l'eau du buttra.

Par précaution, il a été décidé lors de la précédente mandature de faire une interconnexion avec le réseau d'Ymeray (formé des eaux de Montgrand, de Montflube et de la Poivrette). Au début, l'interconnexion fonctionnait uniquement pour le nettoyage des tuyaux.

Les analyses des eaux du buttra devenant insalubres, elles ont été de plus en plus diluées (en deux ans, la dilution avec ces derniers est passée de 20 % à 30 % puis à 36 %).

Suez devait forer quatre puits extérieurs demandés par l'APEV, accordés par la Préfecture et l'ARS devait reprendre les prélèvements sur le buttra. Or, ni Suez, ni l'ARS n'ont tenus leurs engagements à ce jour. Suez décide même d'installer une station photo-voltaïque sur le site.

Si la situation s'aggrave, le buttra sera fermé et les polluants risquent d'atteindre les puits du Chemin Blanc et de Bailleau, malgré l'action de l'APEV et du sous-préfet.

Or en forçant l'exploitation de ces carrières, l'État a engagé sa responsabilité, de ce fait, il lui incombe de respecter ses engagements et de prendre des solutions pérennes.

M Franck Gérard nous fait part de l'enquête publique diligentée par Engie. Les produits toxiques et radio-actifs continuent de s'infiltrer dans le sol et polluer de plus en plus l'eau. La sécheresse accélère le phénomène.

L'enlèvement des fûts par des engins est impossible car la résonance causerait la fuite de l'ensemble des fûts et de surcroît aggraverait la situation. Le manque de réactivité de la part de l'État est incompréhensible et sa responsabilité est engagée.

L'enjeu du 21ème siècle est de savoir préserver une ressource en eau de qualité et c'est de la responsabilité de l'Etat.

Aujourd'hui, on ne peut plus faire des analyses dans le but de brouiller les pistes.

Trente ans que ça dure, il faut savoir dire STOP !

Éric Feller ajoute que le puits agricole près de Boigneville, provoque un arrachement et ramène davantage de polluants vers le buttra. Dorénavant, il faut arrêter d'autoriser des puits agricoles dans cette zone car les polluants contenus dans l'eau se retrouvent sur les produits agricoles qui se retrouvent dans nos assiettes.

Pour Jean-Luc Perrin, dès qu'il est question des mesures, il est important de respecter les règles, au niveau de la surveillance. Une décharge reçoit des déchets variés de toutes parts et la traçabilité n'est pas évidente contrairement à une entreprise qui respecte un process de fabrication, un cahier des charges, la traçabilité et la surveillance sont plus simple à gérer.

Élodie Salin rappelle que la décharge est en suivi post-exploitation et que la qualité des eaux souterraines est encadrée par des arrêtés préfectoraux. Le réseau piézométrique étant obsolète, il a été demandé le renouvellement des piézomètres à Suez qui n'a pas mis en place ce réseau dans les délais convenus.

Éric Feller, exige l'application des décisions prises lors de la dernière réunion en préfecture.

Suez repousse constamment l'échéance. De plus, l'ARS a changé le lieu de mesure, en prélevant sur la bêche (lieu du mélange des eaux) et en oubliant le prélèvement sur le buttra.

Élodie Salin signale qu'elle a été informée par l'ARS de l'arrêt du buttra le 20 septembre 2023 pour des raisons de pollution microbiologique jusqu'au début janvier 2024. Ce que dément éric Feller, celui-ci confirme la reprise du buttra depuis novembre 2023. Confirmé par Xavier Destouches Maire de Yermenonville

Selon Élodie Salin pour la visite de la décharge, il n'y a pas de planning d'échéance dans les six mois, des inspections régulières sont faites tous les ans.

Jean-Luc Perrin confirme que le nombre d'inspections est assez tendu et que 98 % des sites industriels sont visités tous les sept ans et qu'une visite de la décharge tous les un à deux ans, prouve que la DREAL ne se désintéresse pas de l'affaire.

Franck Gérard rappelle un taux de pollution et de radiation au-dessus de la norme.

L'APEV réinsiste sur la nécessité de ces inspections.

Xavier Moya a constaté que la valeur était positive jusqu'en 2005 et depuis 2008 on ne retrouve plus de radio activité. La spectrophotométrie gamma est obligatoire en cas de dépassement de la radio activité.

Selon Brice Delime, les puits ne donnant plus de résultats fiables, on ne sait si c'est l'élément alpha ou bêta qui émet.

Eric FELLER rappelle que c'est la raison pour laquelle l'APEV a obtenu les 4 forages externes.

Timoë Tauzin nous apprend que Suez a validé l'emplacement de trois piézomètres sur quatre. Suez demande des SUPs (Servitude d'Utilité Publique) pour les piézomètres. Le site se trouve sur un dôme piézométrique.

Franck Gérard précise que ça fait trente ans que ça dure et qu'on doit trouver rapidement des solutions afin de sortir de l'impasse.

Pour Jean-Luc Perrin, la solution est d'avoir les piézomètres pour avancer plus rapidement comme l'a demandé L'APEV.

Conclusions :

Suez a décidé de passer par des SUPs plus solides mais beaucoup plus longues que les conventions.

Éric Feller déclare que l'APEV n'est pas intervenue sur le projet des panneaux photo-voltaïques pour ne pas entraver les négociations en cours.

Timoë Tauzin nous apprend que le permis de construire pour les panneaux photo-voltaïques est accordé. Ce qui ne donne pas à SUEZ le droit de faire les travaux. On analyse avec le service régional si c'est compatible avec la SUP, s'ils ont le droit de le faire et de quelle manière. Le service régional de la DREAL assiste l'UD d'Eure et Loir dans ce dossier

Jean-Luc Perrin prend note que :

1. la DREAL n'a pas donné son accord pour l'installation des panneaux et la mise en place de SUP pour leurs accès. Les échanges sont en cours avec l'exploitant. Les panneaux photo-voltaïques ne sont pas encore une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).
2. Quatre nouveaux piézomètres sont à implanter par Suez. L'emplacement de trois piézomètres sur quatre sont validés. Pour le dernier sur la commune de Bailleau, l'agriculteur n'a pas de rendez-vous, ni de visite prévue avec Suez.
3. La DREAL est en contact régulier avec Suez pour suivre l'avancement du dossier et l'intervention du géomètre.

Franck Gérard et Eric Feller se proposent de voir M. Binet avec la mairie de Bailleau pour discuter sur l'emplacement du dernier piézomètre (avec l'accord de SUEZ).

Jean-Luc Perrin peut demander que les analyses sur le buttra soient faites par l'ARS sachant qu'elle n'est pas sous l'autorité du ministère de l'écologie. Cependant il peut relayer l'information au ministère de la santé, ça peut aider.

Franck Gérard remercie l'assemblée pour l'ensemble des échanges et demande que le dossier ne soit pas pris à la légère.

Jean-Luc Perrin assure que le dossier de la décharge est pris au sérieux et que la participation du siège et de la DREAL n'est pas une chose courante et pour l'intérêt porté au dossier.

De son côté, la DREAL tiendra au courant l'assemblée sur l'avancement des piézomètres. Jean Luc Perrin assure des échanges réguliers et le partage de nouveaux documents avec l'assemblée. Il précise également que son service produira le Compte-Rendu (que nous attendons toujours) qui sera fourni aux différents participants.

Nous répondrons à toutes vos questions au cours de l'assemblée annuelle du 28 septembre.

Cordialement

David MOSNIER
Secrétaire de l'APEV

Eric FELLER
Président de l'APEV

Un nouveau rendez-vous est prévu pour la rentrée, si la date est postérieure au 28 septembre 2024, nous organiserons une Assemblée Générale Extraordinaire.